

# **FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 432 397 DT, y compris des sommes capitalisables de -29 955 DT.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Placement Equilibré, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2014, l'actif de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

**Le Commissaire aux Comptes:**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Bilan arrêté au 31/12/2014***(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>1 279 785</b>	<b>1 208 061</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	861 762	784 931
b. Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	418 023	423 130
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>170 735</b>	<b>318 800</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		170 735	318 800
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 450 520</b>	<b>1 526 861</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>8 098</b>	<b>8 279</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>10 025</b>	<b>4 215</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 123</b>	<b>12 494</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>1 462 352</b>	<b>1 564 808</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>-29 955</b>	<b>-50 441</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-44 168	-62 404
b - Sommes capitalisables de l'exercice		14 213	11 963
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 432 397</b>	<b>1 514 367</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 450 520</b>	<b>1 526 861</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**Période du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
(Exprimé en dinar)

		<b>Exercice</b>	<b>Exercice</b>
		<b>clos le</b>	<b>clos le</b>
		<b>31/12/14</b>	<b>31/12/13</b>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>49 519</b>	<b>43 336</b>
a. Dividendes		28 079	21 896
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 440	21 440
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>2 877</b>	<b>14 406</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>52 396</b>	<b>57 742</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	<b>-28 741</b>	<b>-38 104</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>23 655</b>	<b>19 638</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.9</b>	<b>-10 262</b>	<b>-7 579</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 393</b>	<b>12 059</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>820</b>	<b>-96</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>14 213</b>	<b>11 963</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-820</b>	<b>96</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		91 950	-17 212
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-4 340	-132 284
Frais de négociation de titres		-349	-1 168
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>100 654</b>	<b>-138 605</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en dinar)**

	<b>Exercice clos le 31/12/14</b>	<b>Exercice clos le 31/12/13</b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>100 654</b>	<b>-138 605</b>
a- Résultat d'exploitation	13 393	12 059
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	91 950	-17 212
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 340	-132 284
d- Frais de négociation de titres	-349	-1 168
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-182 624</b>	<b>-666 357</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>466 868</b>	<b>199 368</b>
Capital	469 553	211 887
Régularisation des sommes non distribuables	11 419	-5 518
Régularisation des sommes capitalisables	-14 104	-7 001
<b>b / Rachats</b>	<b>-649 492</b>	<b>-865 725</b>
Capital	-666 533	-917 177
Régularisation des sommes non distribuables	-4 156	18 691
Régularisation des sommes capitalisables	21 197	32 761
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-81 970</b>	<b>-804 962</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	1 514 367	2 319 329
en fin de l'exercice	1 432 397	1 514 367
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	2 836	4 011
en fin de l'exercice	2 479	2 836
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>577,812</b>	<b>533,979</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,21%</b>	<b>-7,65%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

(Unité en Dinars)

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-14 pour les titres admis à la cote.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 861 762 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
-------------	----------	--------------------	----------------------	-------------

##### Cote continu

ASSAD	8 500	84 298	68 000	4,75%
ATTIJARI BANK	1 000	16 613	24 012	1,68%
BT	2 500	21 233	26 322	1,84%
CEREALIS	14 122	96 644	95 691	6,68%
CITY CARS	9 864	108 011	112 805	7,88%
MONOPRIX	3 000	85 842	65 607	4,58%
MPBS	13 493	80 958	98 175	6,85%
NBL	2 647	22 010	18 217	1,27%
OTH	7 000	45 500	50 554	3,53%
SFBT	4 500	57 641	103 514	7,23%
SOTIPAPIER	431	2 155	2 123	0,15%
TGH	56 602	62 262	42 678	2,98%
TPR	9 975	58 411	43 102	3,01%
<b>Total cote continu</b>	<b>133 634</b>	<b>741 578</b>	<b>750 800</b>	<b>52,42%</b>

##### Cote fixing

AIR LIQUIDE	169	55 943	39 918	2,79%
MAGASIN GENERAL	1 500	46 651	47 769	3,33%
SIMPAR NG 14	490	23 297	23 275	1,62%
<b>Total cote fixing</b>	<b>2 159</b>	<b>125 891</b>	<b>110 962</b>	<b>7,75%</b>
<b>Total</b>	<b>135 793</b>	<b>867 469</b>	<b>861 762</b>	<b>60,16%</b>



Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

**Cote continu**

ASSAD	111 303	0	20 953	27 005	-6 052	84 298
ATTIJARI BANK	41 533	0	24 000	24 920	-920	16 613
BT	50 959	0	31 155	29 726	1 429	21 233
CEREALIS	0	96 644	0	0	0	96 644
CITY CARS	108 011	0	0	0	0	108 011
MONOPRIX	100 148	0	12 507	14 306	-1 799	85 842
MPBS	0	120 000	47 490	39 042	8 448	80 958
MPBS NS	120 000	0	120 000	120 000	0	0
NBL	21 536	474	0	0	0	22 010
OTH	57 850	0	13 170	12 350	820	45 500
SFBT	67 165	7	15 267	9 530	5 737	57 641
SOTIPAPIER	0	2 155	0	0	0	2 155
SIMPAR	28 680	0	28 680	28 680	0	0
TGH	0	62 262	0	0	0	62 262
TPR	58 411	0	0	0	0	58 411
<b>Total cote continu</b>	<b>765 596</b>	<b>281 541</b>	<b>313 222</b>	<b>305 559</b>	<b>7 662</b>	<b>741 578</b>

**Cote fixing**

AIR LIQUIDE	55 943	0	0	0	0	55 943
MAGASIN GENERAL	46 651	0	0	0	0	46 651
ASTREE	19 089	0	11 515	19 089	-7 574	0
SIMPAR NG 14	0	46 926	19 200	23 629	-4 429	23 297
<b>Total cote fixing</b>	<b>121 683</b>	<b>46 926</b>	<b>30 715</b>	<b>42 718</b>	<b>-12 003</b>	<b>125 891</b>

**Droits**

NBL DA 13	473	0	473	473	0	0
<b>Total droits</b>	<b>473</b>	<b>0</b>	<b>473</b>	<b>473</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>887 752</b>	<b>328 467</b>	<b>344 410</b>	<b>348 750</b>	<b>-4 340</b>	<b>867 469</b>

#### 4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 418 023 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
<b>Bons du trésor assimilables</b>				
BTA_5%_10/2015	60	59 130	60 331	4,21%
BTA_7.00_02/2015	340	354 790	357 692	24,97%
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>413 920</b>	<b>418 023</b>	<b>29,18%</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des Actions	28 079	21 896
Revenus des BTA	21 440	21 440
<b>Total</b>	<b>49 519</b>	<b>43 336</b>

#### 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des BTC	0	5 119
Revenus des autres placements	0	0
Revenus compte courant rémunéré	2 877	9 287
<b>Total</b>	<b>2 877</b>	<b>14 406</b>

#### 4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP APE au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 098 DT au 31-12-2014 contre 8 279 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gestionnaire	2 181	2 362
Dépositaire	5 917	5 917
<b>Total</b>	<b>8 098</b>	<b>8 279</b>

#### 4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 10 025 DT au 31-12-2014 contre 4 215 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	9 523	3 504
Publications	387	586
CMF	115	125
<b>Total</b>	<b>10 025</b>	<b>4 215</b>

#### 4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève -81 970 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-102 456
Variation de la part Revenu	20 486
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-81 970</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2014

Montant:	1 564 808
Nombre de titres :	2 836
Nombre de porteurs de parts :	13

##### Souscriptions réalisées

Montant:	469 553
Nombre de titres émis :	851
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

##### Rachats effectués

Montant:	666 533
Nombre de titres rachetés :	1 208
Nombre de porteurs de parts sortants :	4

##### Capital au 31-12-2014

Montant:	1 367 828 *
Nombre de titres :	2 479
Nombre de porteurs de parts :	10

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice</b>	<b>1 367 828</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	91 950
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(4 340)
Régularisation des SND	7 263
Frais de négociation de titres	(349)
<b>Capital au 31/12/2014</b>	<b>1 462 352</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 28 741 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire	22 841	32 204
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 900
<b>Total</b>	<b>28 741</b>	<b>38 104</b>

#### 4.9- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 10 262 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération CAC	8 884	5 497
Redevance CMF	1 290	1 819
Services bancaires et assimilés	81	127
Agios débiteurs	0	130
Timbre fiscal	7	6
<b>Total</b>	<b>10 262</b>	<b>7 579</b>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	21,135	20,36	11,898
Charges de gestion des placements	-11,594	-13,436	-10,186
<b>Revenu net des placements</b>	<b>9,541</b>	<b>6,924</b>	<b>1,712</b>
Autres charges	-4,140	-2,672	-1,018
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,401</b>	<b>4,252</b>	<b>0,694</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,331	-0,034	-3,550
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>5,732</b>	<b>4,218</b>	<b>-2,856</b>
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	37,091	-6,069	-26,165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,751	-46,645	21,069
Frais de négociation de titres	-0,141	-0,412	-0,661
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>35,199</b>	<b>-53,126</b>	<b>-5,757</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>40,600</b>	<b>-48,873</b>	<b>-5,065</b>
<b>Droits d'entrée et de sortie</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>35,199</b>	<b>-53,126</b>	<b>-5,757</b>
Régularisation de résultat non distribuable	2,929	4,645	32,644
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>38,128</b>	<b>-48,481</b>	<b>26,887</b>
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>577,812</b>	<b>533,979</b>	<b>578,242</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,23%	2,09%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,80%	0,42%	0,21%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	7,80%	0,66%	0,58%

## **5.2. Transactions avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2014 s'élève à 22 841 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération supportée par le gestionnaire. Cette commission s'élève à 349 DT TTC au titre de l'exercice 2014.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2014.